

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 03

Séance du 15 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 30

Représentés : 3

L'an deux mille vingt, le quinze juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE, Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**INDEMNITES
DE FONCTION**

**MAIRE,
ADJOINTS AU MAIRE
ET
CONSEILLERS
MUNICIPAUX**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Bruno BAIXE (procuration à Monsieur Bruno JOANNON), Yohann PAMELLE (procuration à Madame Helen ETCHANCHU)

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20200715-DEL20200703-DE
Date de télétransmission : 16/07/2020
Date de réception préfecture : 16/07/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le taux maximum des indemnités de fonctions des maires des communes, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant l'article L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le barème des indemnités de fonctions des adjoints aux maires des communes,

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints en date des 4 juillet et 15 juillet 2020,

Vu les arrêtés portant délégation de fonctions à 9 Adjoints au Maire,

Vu les arrêtés portant délégation à 2 Conseillers Municipaux délégués auprès de Monsieur le Maire,

Vu les arrêtés portant délégation à 12 Conseillers Municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 10000 à 19999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 65 % et le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 27,5 %,

Le Conseil Municipal, par :

31 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER et Madame Laura GENEVOIS)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les dispositions suivantes :

Article 1.- Le Conseil Municipal fixe, avec effet au 16 juillet 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux comme suit :

- Maire : 52,24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints au Maire : 22,06% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers Municipaux délégués auprès de Monsieur le Maire : 9,26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers Municipaux délégués : 3,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Article 2.- Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du Budget de la Commune.

Article 3.- Décide d'attribuer les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux délégués à :

- **BARTHELEMY Philippe**, Maire

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200715-DEL20200703-DE Date de télétransmission : 16/07/2020 Date de réception préfecture : 16/07/2020
--

ADJOINTS AU MAIRE :

- **Monsieur Louis FERRARA**, Adjoint, délégué au Patrimoine, à la Fiscalité et à l'Intercommunalité
- **Madame Andrée SAMAT**, Adjointe, déléguée à la Communication, la Sécurité et aux Politiques Publiques
- **Monsieur Frédéric HERBAUT**, Adjoint, délégué aux Domaines Publics, Ports, Plages et Littoral
- **Madame Michèle VANPEE**, Adjointe, déléguée à l'Action économique, au Tourisme et à l'Événementiel
- **Monsieur Bruno JOANNON**, Adjoint, délégué à l'Aménagement, à l'Urbanisme et à l'Environnement
- **Madame Chrystelle GOHARD**, Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines, à la Propreté et à la Vie quotidienne
- **Monsieur Pierre LUCIANO**, Adjoint, délégué aux Finances et Affaires Scolaires
- **Madame Pascale GUIROU**, Adjointe, déléguée à l'Action Sociale
- **Monsieur Pascal CORDEIL**, Adjoint, délégué au Sport

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES APRES DU MAIRE :

- **Madame Sabine GIACALONE** : Accueil et Services à la Population
- **Monsieur Jean-Michel VALENTIN** : Culture

CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES :

- **Monsieur Jean-Paul ROCHE** : Accessibilité, Commission de sécurité, Plan Communal de Sauvegarde
- **Monsieur Yannick GUEGUEN** : Protection des données
- **Madame Ambre MONTLAUR** : Réseaux sociaux
- **Madame Cynthia GROC** : Agriculture, Services, Emploi
- **Madame Anne-Laure BEAUDOIN** : Activités nautiques
- **Monsieur Christian PEYRARD** : Espaces naturels - Signalétique
- **Monsieur Jacques LEPACHELET** : Proximité, Vie des quartiers
- **Madame Helen ETCHANCHU** : Transition écologique
- **Monsieur Yohann PAMELLE** : Mobilité - Déplacements
- **Monsieur Bruno BAIXE** : Logement - Habitat
- **Madame Astrid MANOUKIAN** : Jeunesse
- **Madame Christine ORSINI** : Séniors

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20200715-DEL20200703-DE Date de télétransmission : 16/07/2020 Date de réception préfecture : 16/07/2020
--

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES
Annexe à la délibération n° 2020.07.03 en date du 15 juillet 2020**

Commune de 10 000 à 19 999 habitants

Indemnité de fonction de Maire maximum : 65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité de fonction d'Adjoint : 27,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Enveloppe globale (Maire et 9 Adjointes) : 12154,31 € au 15 juillet 2020

FONCTION	NOM – PRENOM	TAUX DE L'INDICE BRUT TERMINAL	MAJORATION TOURISME (délibération n°2020.07.04)	MAJORATION CANTON (délibération n°2020.07.05)	TAUX APRES MAJORATION
MAIRE	BARTHELEMY Philippe	52,24 %	25%	15%	73,14 %
	FERRARA Louis	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	SAMAT Andrée	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	HERBAUT Frédéric	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	VANPEE Michèle	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	JOANNON Bruno	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	GOHARD Chrystelle	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	LUCIANO Pierre	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	GUIROU Pascale	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
CONSEILLERS DELEGUES AUPRES DU MAIRE	CORDEIL Pascal	22,06 %	25 %	15 %	30,88 %
	GIACALONE Sabine	9,26 %	25 %	15 %	12,96 %
	VALENTIN Jean-Michel	9,26 %	25 %	15 %	12,96 %
	ROCHE Jean-Paul	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	GUEGUEN Yannick	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
CONSEILLERS DELEGUES	MONTLAUR Ambre	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	GROC Cynthia	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	BEAUDOIN Anne-Laure	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	PEYRARD Christian	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	LEPACHELET Jacques	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	ETCHANCHU Helen	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	PAMELLE Yohann	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	BAIXE Bruno	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	MANOUKIAN Astrid	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %
	ORSINI Christine	3,60 %	25 %	15 %	5,04 %